

VALORISATION DE CRÉDITS ACQUIS DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT OU UNE AUTRE ORIENTATION

Formulaire de demande
à remettre avant le 15/9/2020

Les descriptifs des cours et les bulletins de notes justifiant la réussite des cours suivis doivent être joints à la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Par la présente, je souhaite introduire une demande de valorisation de crédits :

NOM :

PRÉNOM :

ORIENTATION :

Année d'études :

Je déclare

- Que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables
- Avoir été prévenu(e) que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date :

Signature de l'étudiant :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Communication visuelle et graphique Master 1

Merci de joindre le/les bulletins prouvant la réussite des cours ainsi que le descriptif détaillé du/des cours

Cours Saint-Luc			Cours suivi équivalent					Decision	
Intitulé cours	Code cours	Crédits	Ecole	Intitulé cours	Code cours	Crédits/Heures	Note /20	Accepté/ Refusé	Code de refus
Atelier" design d'identités visuelles"	V4601	12							
Atelier	V4600	12							
Pratique sociale et professionnelle: marketing	V4501	2							
Sciences humaines et sociales: anthropologie	V4511	2							
Production: projets artistiques	V4531	2							
Techniques et technologies: motion design	V4531	2							

Sciences humaines et sociales: sciences économiques, politiques, sociales	V4025	2							
Techniques et technologies: outil	V4340	4							
Techniques et technologies: image numérique	V4341	4							
Méthodologie: du mémoire	V4061	2							
Stages: externes	V4320	12							
Mémoire	V4150	4							
Atelier "éditions" (Spécialité éditions)	V460E	12							
Gestion: dans l'édition (Spécialité éditions)	V450E	2							
Sciences humaines et sociales: sociologie de l'édition (Spécialité éditions)	V451E	2							

Production: éditions et publications (Spécialité éditions)	V452E	2							
Ecriture: texte et mise en écrit (Spécialité éditions)	V453E	2							
Atelier"design social et numérique" (Spécialité Design social et numérique)	V460S	12							
Actualités culturelles: théorie et médiation (Spécialité Design social et numérique)	V450S	2							
Sciences humaines et sociales: développement durable (Spécialité Design social et numérique)	V451S	2							
TITO : environnement numérique et réseaux (Spécialité Design social et numérique)	V452S	2							
TITO : production et médiation (Spécialité Design social et numérique)	V453S	2							

Communication visuelle et graphique Master 2

Merci de joindre le/les bulletins prouvant la réussite des cours ainsi que le descriptif détaillé du/des cours

Cours Saint-Luc			Cours suivi équivalent					Decision	
Intitulé cours	Code cours	Crédits	Ecole	Intitulé cours	Code cours	Crédits/Heures	Note /20	Accepté/ Refusé	Code de refus
Méthodologie: suivi du mémoire	V5061	2							
Mémoire	V5150	10							
Communication visuelle et graphique: atelier	V5601	30							
Production: projets artistiques	V5521	2							
Techniques et technologies: motion design	V5531	2							
Histoire et actualité des arts: nouveaux médias	V5005	2							

Techniques et technologies: image numérique	V5341	4							
Droit: général	V5130	4							
Techniques et technologies: outil	V5340	4							
Production: éditions et publications	V552E	2							
Ecriture: texte et mise en écrit	V553E	2							
Techniques et technologies: environnement numérique et réseaux	V552S	2							
Techniques et technologies: production et médiation	V553S	2							

L'étudiant aura connaissance des décisions de valorisation de crédits/dispenses via son PAE (Programme Annuel d'Études).

Les motifs pouvant être mentionnés dans la case décision correspondent à :

1. Le contenu du cours suivi et les compétences développées ne sont pas équivalents au contenu et compétences du cours que l'étudiant souhaite valoriser ;
2. Le nombre de crédits acquis est insuffisant pour pouvoir être considéré comme équivalent ;
3. Le dossier remis par l'étudiant est incomplet et insuffisant pour permettre à la Commission programme d'apprécier le contenu et les compétences développées au sein du cours suivi ;
4. La demande de valorisation doit porter sur l'entièreté du cours, elle ne peut pas être partielle ;
5. Seuls les cours suivis de l'enseignement supérieur peuvent être valorisés ;
6. Le programme d'études d'un étudiant qui accède, via une admission personnalisée à une année diplômante, ne peut comptabiliser moins de 60 crédits ;
7. Les crédits présents à la valorisation n'ont pas été acquis par l'étudiant.

8.
.....
.....

9.
.....
.....

**Procès-verbal de la Commission Programme
(à compléter par l'ESA)**

Sur base des documents fournis par l'étudiant et/ou des tests effectués, la Commission programme s'est réunie ce et a pris décision. Celle(s)-ci est/sont notifiée(s), et en cas de refus motivée(s), en regard de chaque cours ayant fait l'objet d'une demande de valorisation

Signature des membres de la Commission Programme